

Mobilités douces

Les stations auto-partage

Le territoire de Marne La Vallée est en perpétuelle innovation. Une plateforme de réservation de points de charge et d'autopartage de véhicules électriques est disponible sur le territoire pour offrir une solution d'écomobilité partagée en complément des transports en commun.

Ces stations sont installées à proximité des sites stratégiques : gares, habitations et entreprises. Elles offrent un bouquet de services :

- **Autopartage** : réservation de véhicules électriques pour une durée de 30 minutes à 24 heures.
- **Recharge** : réservation de points de charge pour une durée de 30 minutes à 24 heures, pour tous types de véhicules électriques et même des véhicules hybrides rechargeables (plugin),
- **Covoiturage** : partage de vos trajets et de vos frais de déplacement.
- **Informations voyageurs** : informations en temps réel sur les transports en commun à proximité.

Ces services ont pour objectif non seulement de répondre à des besoins de mobilité (RDV, courses, shopping...), mais aussi de faciliter les déplacements en complément des transports publics, voire même de remplacer le véhicule particulier (véhicule principal, 2e ou 3e véhicule).

Il s'agit donc d'un enjeu écologique important - réduction des émissions carbone, baisse du nombre de véhicules en circulation, diminution de la nuisance sonore - qui participe à faire de Marne La Vallée un territoire où il fait bon vivre.

Comment ça marche

Pour profiter de ces services, rendez-vous sur la plateforme web www.clem.mobi ou l'application mobile Clem' Ecomobilité, inscription gratuite sans engagement.

Tarifs

Autopartage :

La location du véhicule est de 7€ pour la 1ère heure ; le tarif est dégressif (-1€ par heure de réservation supplémentaire) pour atteindre 1€/heure à compter de la 7ème heure de réservation. Sur 24 heures, le tarif horaire revient à 1,87€.

4€ de frais de gestion mensuels facturés uniquement si le service est utilisé dans le mois.

Recharge :

- Recharge standard : 1€/ heure
- Recharge accélérée : 4€/ heure

Covoiturage :

Le partage des frais est par défaut défini par la plateforme mais le conducteur peut sélectionner lors de la proposition de trajet son tarif (limité au partage de frais - maximum le coût de la location).

Tarif au km proposé en standard par la plateforme : 0,12 € par km, incluant 25% de commission.

Les avantages de l'autopartage en véhicule électrique

- L'autonomie des véhicules électriques est en moyenne de 120 km, ce qui garantit entre autres un aller-retour à Paris.
- Ces véhicules partagés, sont autorisés à circuler tous les jours de l'année, même lors des pics de pollution.
- Un service d'assistance est à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner le long de votre parcours d'utilisation.

Le stationnement est facilité et gratuit dans de nombreux cas

- Le stationnement « Visiteur » est gratuit sur les places payantes sur voirie à Paris, dans les communes de la Haute Vallée de Chevreuse et sur le territoire de Marne La Vallée. Ce stationnement est limité à deux heures consécutives au même emplacement sur Paris et de durée variable selon les communes (vérifier le temps maximum autorisé affiché). Le temps est contrôlé par un disque européen de stationnement dont chaque véhicule est équipé (à poser de façon visible sur le tableau de bord du véhicule).
- Stationnement sur 7.000 zones de livraison (autorisé par La Ville de Paris), identifiables grâce à un marquage au sol discontinu, toutes les nuits entre 20h et 7h, les dimanches et les jours fériés.

A savoir

Actuellement 67 stations sont en opération sur le territoire de Marne- la-Vallée, dont 3 sur la commune de Thorigny sur Marne.

+ d'infos

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.clem.mobi ou contactez-nous par mail sur contact@clem-e.com ou par téléphone au 01 86 86 85 85 du lundi au vendredi de 9h à 18 h.